

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOTIS DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
trois mois... 5 fr.
six mois... 9 fr.
un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

envoyer avec la demande d'a-
bonnement
un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure/arrival times, and service types (Omnibus, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 28 Avril 1874

A mesure que la réunion de l'Assemblée nationale approche, les ambitions et les prétentions s'affichent de plus en plus. Chaque parti extrême ne pense qu'à lui, mais les uns et les autres sont d'accord, tacitement ou conventionnellement, pour battre en brèche le ministère présidé par M. de Broglie.

A travers cette dispute de couronnes et de portefeuilles, nous continuons à ne voir de salut pour le Pays que dans la conservation, l'organisation et la consolidation de ce qui est.

La France est si atteinte qu'il est périlleux de lui imprimer un mouvement brusque sur le lit de douleur où elle est couchée. Il ne sera permis d'engager la lutte pour une solution définitive, dynastique ou républicaine, que lorsque les circonstances auront amené un tel rapprochement entre les divers partis que le succès ne présentera aucun doute.

blement acquis se trouvent réduits soudainement à une poignée imperceptible, au milieu de la stupéfaction de l'Europe tout entière. Combien de temps faut-il pour qu'une cohésion nouvelle se forme, en vue d'un résultat définitif quelconque?...

Bornons-nous donc à asseoir, d'un commun accord, une trêve nouvelle et durable; et, pour cela, cherchons à gauche et à droite des alliés résolus à s'opposer à tout autre établissement que l'établissement actuel. Le maréchal Mac-Mahon, appuyé sur de bonnes lois constitutionnelles, suffit à tout dans l'état présent, et son pouvoir ne blesse aucun droit.

Mais, dit-on, l'établissement actuel s'appelle la République. Nous savons bien que le mot République, tel qu'il est compris par un certain parti, signifie despotisme, révocation des fonctionnaires, suppression des conseils généraux et des conseils municipaux, refus de consulter la nation, insurrection devant l'ennemi, gaspillages de toute sorte, domination des clubs.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le plébiscite qui a eu lieu, le 19 avril, à Genève a donné, comme il était facile de le prévoir, la majorité aux révisionnistes, c'est-à-dire au parti allemand et centralisateur.

par les révolutions. Il est difficile, en effet d'imaginer des mesures plus radicalement oppressives, plus attentatoires à la conscience que celles qui viennent d'être sanctionnées par le plébiscite du 19 avril.

On lit à ce sujet dans la Gazette de France :

La liberté religieuse disparaît entièrement. La nouvelle constitution prescrit l'instruction gratuite, obligatoire et exclusivement laïque. Les jésuites restent expulsés du territoire fédéral; cette expulsion s'applique aussi à tous les ordres religieux affiliés aux jésuites; c'est-à-dire, dans la pratique, à toutes les congrégations contre lesquelles il plaira au pouvoir civil d'édicter des mesures de persécution; il est interdit d'introduire en Suisse de nouveaux couvents et d'y créer de nouveaux évêchés.

Le principe de l'unification du droit civil est posé dans la nouvelle constitution, ce qui achève de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de l'ancienne souveraineté cantonale. L'unification militaire est complétée par de nouvelles mesures. On peut dire désormais que la Suisse a cessé d'être un Etat fédératif pour se transformer en une république unitaire dont les cantons ne seront plus à l'avenir que de simples divisions administratives.

Les radicaux de tous les pays applaudissent hautement aux changements qui viennent d'être introduits dans la législation suisse; rien n'est plus naturel. Le programme des « révisionnistes » n'est pas autre chose, en effet, que celui dont ils poursuivent eux-mêmes la réalisation. Quant aux protestants et aux révolutionnaires modérés, ce qui se passe en Suisse commence à produire sur eux des effets très-différents.

On lit dans la Patrie :

Une seule ligne que nous extrayons d'une correspondance relatant les détails du vote en explique le véritable mobile dans son essence même: « La Suisse française libérale a voté avec la Suisse allemande. » Rien de plus. Cet aveu nous suffit. Le journal français qui l'insère avec une satisfaction visible confesse implicitement ce fait grave, fondamental, auquel jusqu'au dernier moment nous voulions refuser de croire: l'obéissance docile d'un peuple jusqu'ici indépendant, aux projets anti-catholiques, nous allons dire aux ordres de M. de Bismarck.

Aujourd'hui, il est permis de le dire hautement, si la politique prussienne ne règne pas en Suisse, elle y gouverne. La Suisse a reçu le mot d'ordre et elle l'a exécuté. Que les radicaux célèbrent mainte-

nant une si magnifique victoire! Qu'ils osent féliciter nos voisins d'un résultat dont le profit exclusif reviendra tout entier à notre plus mortel ennemi. Nous savons de longue date que leur furie anti-catholique égale celle de nos vainqueurs.

La presse parisienne s'est beaucoup occupée d'un grand article du Journal des Débats, consacré à la situation générale des partis.

Le Journal des Débats n'a pas de peine à constater ce qui saute à tous les yeux, à savoir que l'ancienne majorité est désorganisée par les exagérations des partis extrêmes; et il veut qu'une nouvelle majorité se forme pour adopter les lois constitutionnelles organiques, contre lesquelles voteront les ultras de l'empire et de l'extrême-droite.

Jusqu'à-là, tout est fort bien, et nous sommes parfaitement d'accord; mais là où le Journal des Débats est, suivant nous, dans le faux, c'est quand il prétend que cette majorité nouvelle, qui doit comprendre la droite modérée, le centre droit et un appoint du centre-gauche (sic) ne peut pas accepter un ministère présidé par M. le duc de Broglie.

D'après l'article qui nous occupe, il se forme une certaine opinion générale qui dominera bientôt la situation et commandera les solutions prochaines. Une première certitude est acquise: c'est qu'il est impossible que nous demeurions dans le statu quo; la rentrée en session de l'Assemblée au 12 mai doit être le point de départ d'une étape décisive. C'est là, nous le croyons, une prévision parfaitement juste. Mais alors est-ce bien le moment de demander au maréchal Mac-Mahon de remplacer l'homme d'Etat auquel il a confié la direction générale du ministère? Avons-nous donc beaucoup d'illusions et d'intelligences à opposer à M. de Broglie? Faudrait-il, par hasard, faire descendre M. Boffet de la présidence de l'Assemblée? ou bien confier à M. Decazes la vice-présidence du conseil? Sachons garder et respecter les esprits politiques qui ont la haute valeur de M. de Broglie, et défendons-les, alors même que nous ne serions pas entièrement d'accord avec eux.

Revue des Journaux

Figaro.

Depuis quatre-vingt-cinq ans qu'elle roule de monarchie en république, et de démagogie en despotisme, tantôt ramenée à l'autorité par la peur et la force, tantôt précipitée au désordre par la sottise et la corruption, la France n'a jamais fait en réalité qu'une chose : payer de son sang, de ses ressources, de son repos et de sa gloire l'orgueil ou la cupidité d'une poignée d'hommes, — presque toujours les mêmes, — qui n'ont su que la déshonorer en prétendant l'affranchir et la ruiner en essayant de la gouverner.

A partir de 89, notre histoire peut se résumer en deux mots : Exploitation et duperie. Exploitation souvent sanglante, duperie toujours suivie de repentir, — mais éternelles l'une et l'autre comme les deux passions si éminemment françaises qu'elles représentent : l'ambition et la crédulité. Ne cherchons pas d'autre explication au succès des trois républiques de 1792, de 1848 et de 1870. Mais si tant de désastres et de hontes doivent être, en droit et en fait, imputables à la bêtise nationale et aux scélératesses privées, il n'en est pas moins vrai qu'une responsabilité aussi grande incombe aux pouvoirs qui, en n'éclairant pas cette bêtise et en ne châtiât pas ces scélératesses, ont livré à la révolution et à la barbarie le pays le mieux doté pour l'ordre et pour la civilisation.

Quand on n'a pas su la gouverner, on dit que la France est ingouvernable, — absolument comme dans la vie ordinaire un malade est perdu parce que son médecin perd la tête. Est-ce que Napoléon I^{er}, succédant aux fanges du Directoire ; Louis XVIII et Charles X réparant les maux de la guerre et de l'invasion ; Louis-Philippe, relevant la sécurité et l'industrie ; Napoléon III, remplaçant la liberté politique par l'épanouissement de la richesse universelle, n'ont pas eu d'admirables périodes gouvernementales ? Est-ce que la chute de la Restauration, de la Monarchie de Juillet et des deux Empires n'eût pas pour cause exclusive et fondamentale la manque d'énergie de ces divers régimes vis-à-vis de leurs ennemis implacables, ou, ce qui est la même chose, leur illusion à vouloir temporiser quand il fallait agir, et transiger quand il fallait frapper.

Agir, frapper, tout était là, en effet. Supprimez, depuis Mirabeau qui appelait les vainqueurs de la Bastille « les plus grands drôles de Paris », jusqu'aux radicaux contemporains, l'effectif entier de la ménagerie révolutionnaire, tigres ou chiens couchants, vautours ou buses, serpents ou caméléons. Combien sont-ils ? Deux cents au plus : cordeliers, jacobins, maratistes, hébertistes, succédant aux girondins comme la trombe à la voie d'eau, — régicides enrichis et titrés par Napoléon et le déclarant traître à la patrie, — comédiens de quinze ans assassinant la branche aînée pour devenir valets de la cadette, — républicains du 24 février se transformant en socialistes des journées de juin, — hommes d'Etat du 4 septembre portés à l'Hôtel-de-Ville par les communards qui devaient les y remplacer et continuer servilement leur besogne. Ohi, deux cents.

Des Arago, des Garnier-Pagès, des Blanc, des Carnot, il y en a sous toutes les républiques. Emmanuel Arago, fils de François, commissaire général en 1848, sera garde des sceaux en 1870 ! « La République, dit-il, est ma carrière ». Étienne, frère de François, directeur général des postes en 1848, sera maire de Paris en 1870. Le vieux Garnier-Pagès n'est que le frère d'un orateur célèbre, mais il a un gendre, qui sera secrétaire du nouveau gouvernement, et ce gendre est M. Dréo. Il y a eu un Carnot historique : nous avons aujourd'hui M. Carnot fils, l'ancien ministre de l'ignorance publique, et M. Sidi Carnot, petit-fils. — Puis les revenants, Crémieux, Glais-Bizoin, Jules Simon, Martin Bernard, Pelletan, Greppo, Corbon, Littré, Leblond, Esquiros, Gent, Nadaud, Peyrat, Quinet, Louis Blanc, Schœlcher, Pascal Duprat ; — et les nouveaux alors, les Gambetta, les Ferry, les Floquet, les Picard, les Magnin, les Naquet, les Ordinaire, — tout un avenir !

Ces gens-là, ô pays de Richelieu et de Colbert, de Henri IV et de Napoléon, de Turenne et de Catnat, de Molère et de Montesquieu, de Descartes et de Bossuet, ils ont été trois fois tes maîtres, et travaillent à le redevenir. Si les trois cinquièmes de ton sol sont

encore en friche, si ton exportation n'est pas décuilée, — au rebours de tes impôts qui le sont, eux, — si la gloire militaire est évanouie ; si la capitale, qui devrait être Paris port de mer, a été bombardée, affamée, incendiée ; si ton avenir est aussi incertain que ton présent est précaire ; — c'est à eux que tu le dois. Mais ne t'en prends qu'à toi-même, et ne leur demande pas de comptes. Ils te répondraient comme cet enfant qu'on ramassait l'autre jour aux Champs-Élysées : « Mon grand-père est mort au Mont-Saint-Michel, mon père est en Calédonie, et moi j'ai fait des barricades avec maman sous la Commune. » — La République, c'est leur carrière, comme cet enfant, c'est leur peuple.

Journal de Paris.

L'Ordre critique avec vivacité la façon dont se recrute le personnel des préfectures sous le gouvernement actuel. A en croire notre confrère, tous les préfets en exercice seraient des incapables ; et quant aux sous-préfets, ce seraient de petits jeunes gens qu'il aurait mieux valu pourvoir d'un conseil judiciaire que placer à la tête d'une sous-préfecture. Nous n'exagérons pas : « Il n'y a pas un préfet en France, dit M. Jules Richard, pas un, même... je n'écrirai pas de nom, et je dirai même le meilleur, qui soit capable d'entrer dans le bureau d'un employé quelconque de sa préfecture, d'ouvrir le premier dossier, et d'y lire couramment... à moins qu'il n'ait été employé sous l'Empire. » Sans doute, tout allait mieux sous l'Empire : les fruits étaient plus gros et plus savoureux ; les préfets étaient capables, comme le gouvernement lui-même, et la France était plus grande de deux provinces. Sans doute, mais si la France est diminuée, si les préfets sont devenus inintelligents et si les sous-préfets ne sont plus, au dire de M. Jules Richard, que des gommeux ; si les fruits, enfin, sont devenus acides et petits, à qui la faute, Seigneur, à qui la faute ?

A M. de Broglie et à M. Baragnon, répond l'Ordre ; à M. Baragnon et à M. de Broglie, qui ne demandent à leurs préfets et sous-préfets d'autres preuves de capacité qu'une déclaration formelle d'hostilité contre l'Empire :

Si vous saviez comment les cinq sixième des préfets actuels ont été nommés !

La seule recommandation que leur font MM. de Broglie et Baragnon est celle-ci :

— Vous combattrez le bonapartisme par tous les moyens.

Aucune autre précaution n'est prise — être anti-bonapartiste, combattre le bonapartisme, voilà l'important pour un préfet.

Nous ferons remarquer qu'il y a quelques jours seulement, un sous-préfet révoqué accusait, avec éclat, M. de Broglie de n'introduire dans le personnel des préfectures que des bonapartistes. Or, il y a évidemment contradiction entre l'accusation portée par cet ancien sous-préfet et l'allégation de M. Jules Richard. Il n'est pas possible que deux assertions aussi contraires puissent être également fondées, et il faut bien que quelqu'un ait tort, de M. Jules Richard ou du sous-préfet révoqué de Saint-Quentin. Car nous n'admettons pas qu'ils puissent avoir tous deux raison.

Mais si l'Ordre se montre sévère pour les préfets et les sous-préfets nommés par le gouvernement actuel, il faut avouer qu'il se montre, en revanche, singulièrement indulgent pour le personnel qui remplissait les préfectures au temps de l'Empire. Nous ne nous portons pas autrement garants des capacités administratives et des vertus privées des préfets et sous-préfets actuels. Mais nous croyons pourtant pouvoir affirmer, sans autrement nous engager, que le personnel qui occupe aujourd'hui les préfectures peut soutenir, sans trop de désavantage, la comparaison avec le personnel qui les occupait naguère, sous l'Empire. Le pays n'a pas encore oublié ces fonctionnaires qui avaient mis à la mode le système scandaleux des virements, et qui enlevaient une élection avec l'entraîn et la distinction qu'on met à enlever des poids, sur la foire.

Patrie.

Le citoyen prince Napoléon continue sa campagne dans le journal de la Charente-Inférieure, qu'il a créé tout exprès pour insulter sa propre famille, la famille impériale. Evidemment, ce père Hyacinthe du parti impérialiste, ce connétable de Bourbon, moins l'épée, tient à se venger de l'affront que le conseil général de la Corse vient de lui subir. Nous renvoyons

au dernier numéro de la Volonté nationale les curieux qui désireraient voir de leurs propres yeux à quel degré l'insulte et la violence peuvent atteindre quand un homme oublie le nom qu'il porte. Pour nous, nous nous refusons à les transcrire. C'est par le vide qu'il faut répondre à ces choses. C'est la quarantaine qu'il faut faire autour du prince Napoléon. Le conseil de la Corse a donné l'exemple : il faut le suivre.

Informations

Un député siégeant au centre gauche, votant pour M. Thiers il y a un an, vient de tenir, à Nice, un langage qui sera apprécié comme il le mérite par les Français, et jugé, nous n'en doutons pas, d'une façon sévère par tous les membres de l'Assemblée nationale, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Ce député est M. Piccon, représentant des Alpes-Maritimes. M. Piccon a accepté l'annexion ; il est devenu Français lorsqu'il pouvait librement rester Italien ; il a sollicité un mandat de député ; il vote des lois qui obligent des Français, et voilà le langage qu'il aurait tenu, si nous en croyons et les journaux de Nice et une correspondance de l'Opinion nationale.

Dimanche, au banquet des syndicats français et italiens, pour le chemin de fer de Nice à Coni, M. Piccon, député des Alpes-Maritimes, a prononcé en italien les paroles suivantes :

« En présence de ces chers compatriotes italiens, mon cœur tressaille de joie, et je sens renaitre en moi toutes mes aspirations, tous mes sentiments italiens. J'ai la ferme confiance que, dans un temps que je ne crois pas éloigné, cette belle Nice, cette Iphigénie héroïque, victime de l'indépendance italienne, reviendra à sa mère patrie. » Pour cela je serais prêt à sacrifier tous mes intérêts et ma famille, et vous savez si je l'aime. Si dans ce beau jour je n'étais plus de ce monde pour saluer le retour de Nice à la mère patrie, mes cendres électrisées, j'en suis certain, revivraient pour me permettre de prendre part à la fête commune. »

Ce discours, évidemment prémédité, a produit à Nice une réelle stupeur. L'émotion a gagné jusqu'au conseil général, et à la salle des séances on ne parlait que de l'explicable sortie de M. Piccon.

Après ce discours, M. Piccon a un devoir à remplir : c'est de donner sa démission de député.

On lit dans le Français :

La circulaire de M. Depyre n'est pas une lettre morte et elle va recevoir une première application. On nous écrit du Nord que des poursuites sont commencées contre un petit journal d'extrême droite, le Messager du Nord, qui se publie à Dunkerque. M. Vèran, le rédacteur de ce journal, a comparu devant le juge d'instruction de cette ville, sous inculpation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, d'attaque aux droits et à l'autorité que le président de la République tient des décrets de l'Assemblée. Un mandat de comparution a été décerné contre M. Marchand, auteur de la correspondance « Homm », ou correspondance de la presse royaliste et catholique, sous inculpation de complicité dans les mêmes délits. L'affaire viendra très-prochainement devant la chambre des mises en accusation de la cour de Douai, et si la chambre décide le renvoi devant la cour d'assises, M. le procureur général Desjardins portera probablement la parole dans cette affaire.

Des bruits divers ne cessent au sujet de M. le comte de Chambord. Les uns disent qu'il est en France, les autres qu'il va y venir. D'après nos renseignements, M. le comte de Chambord n'est pas en France actuellement, et nous ne croyons pas qu'il doive y venir.

La santé de M. de Bismarck ne se rétablit pas aussi vite qu'on avait d'abord paru l'espérer. Toutefois il paraît certain qu'il est hors de danger. Il n'ira pas à Kissingen. Rien n'est arrêté sur la ville d'eaux où il se rendra.

Voici un considérant extrait d'un program-

me répandu dans le midi de la France par les communards réfugiés en Espagne :

« Considérant que l'organisation d'un pouvoir quelconque, qu'il émane du droit divin ou des urnes populaires, qu'il soit destiné à être définitif, ou, comme certains le veulent, à préparer la révolution, est un obstacle à l'émancipation libre des travailleurs ; nous nous placerons sur le terrain de l'anarchie et nous en défendrons les principes. »

Ce que les socialistes demandent, ce n'est donc pas la république, c'est l'anarchie pure !

On annonce que M. Casimir Périer a donné sa démission de membre du conseil général de l'Aude. On se rappelle, au reste, qu'à la dernière session les conservateurs ne l'avaient pas réélu président de ce conseil.

On lit dans l'Echo d'Autun :

M. le comte d'Eu, fils aîné de M. le duc de Nemours, généralissime des troupes brésiliennes, est arrivé au Creusot pour visiter l'usine. Il était accompagné de son jeune frère, le duc d'Alençon. M. Schneider et M. Mathieu, ingénieur en chef de la compagnie du Creusot, étaient allés les attendre à la gare de Montchanin.

La Liberté nous révèle que le célèbre général Manuel Concha, « à un plan. » Nos informations personnelles nous font croire vaguement que ce « plan » est le même que celui de M. le général Trochu, obligamment prêt par l'ancien gouverneur de Paris à son confrère d'Espagne. Les carlistes n'ont donc qu'à bien se tenir.

Une dépêche annonce que le tribunal prussien de Saverne — devant lequel Mgr l'archevêque de Nancy avait été mandé, par les ordres de l'autorité allemande, pour répondre des termes d'un ancien mandement sur le pèlerinage de Sion — vient de rendre son jugement. Mgr Foulon a été condamné par défaut à une amende de 50 thalers (187 fr. 50 centimes de notre monnaie).

L'incident soulevé par la Prusse à l'occasion de ce mandement paraît être à la veille de recevoir sa solution naturelle. Une dépêche nous apprend en effet que les bulles pontificales réglant à nouveau la limite des diocèses de Strasbourg, de Metz et de Nancy sont en route pour la France. Les arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg, ressortissant jusqu'ici à l'évêché de Nancy, passeront au diocèse de Metz, tandis que l'arrondissement de Briey, resté français, sera joint au diocèse de Nancy. Quant à la partie restée française du Haut-Rhin, aux cantons de Belfort, de Delle, de Giromagny et de Fontaine, elle sera distraite du diocèse de Strasbourg et ajoutée au diocèse de Besançon.

Quelle plaie effroyable que celle de la guerre de 1870 ! Quelle humiliation pour la France !

Les conséquences de la mauvaise récolte de l'année dernière se font sentir partout.

L'Italie surtout souffre d'une crise économique des plus douloureuses. La cherté des vivres ne cesse de produire des manifestations populaires. Le 19 de ce mois, à Parme, une centaine de femmes ont envahi l'ancien palais en demandant à grands cris l'abaissement du prix du pain. A Bologne, la municipalité a été au-devant des plaintes ; elle a convoqué les bouchers de la ville pour obtenir d'eux la diminution du prix de la viande qui devait suivre la diminution du prix des bestiaux sur les marchés publics. En Lombardie, à Urago, une démonstration de pauvres gens a eu lieu, il y a quelques jours ; cette démonstration avait pour objet d'obtenir des propriétaires et des régisseurs de propriétés une distribution de gros blé et une augmentation de salaire, qui n'est aujourd'hui que de quarante centimes !

Le gouvernement Italien se préoccupe vivement de cette crise qui pourrait provoquer des faits graves dans un pays où la cherté du poisson produisit l'insurrection de Masaniello.

L'Espérance du Peuple vient de recevoir un communiqué qui dément avec une très-grande netteté des bruits répandus depuis longtemps dans la presse d'extrême droite, mais qui jusqu'ici avaient été trop vagues pour pouvoir être saisis. L'Espérance du

peuple ayant commis l'imprudence de prêter ces bruits, ils ont pu être enfin démentis. Voici le communiqué : « Dans une lettre que plusieurs journaux ont reproduite, l'honorable M. de la Rochette a affirmé qu'au moment de la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, des personnes autorisées étaient entrées en explications confidentielles avec une fraction de l'Assemblée sur l'usage que le maréchal comptait faire de ses pouvoirs. L'Espérance du Peuple, dans une correspondance datée de Versailles, croit pouvoir désigner ces personnes ; et ce journal, pour ne pas engager, dit-il, dans le débat le chef du pouvoir, nomme M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, et M. le vicomte d'Harcourt, secrétaire de la présidence de la République. Cette assertion, dénuée de tout fondement, mérite à peine d'être réfutée. Ni avant, ni après le débat sur la loi du 20 novembre, M. le duc de Broglie et M. le vicomte d'Harcourt ne se sont permis de prendre avec qui que ce soit un engagement quelconque, au nom du Maréchal, sur ses intentions. »

Le général Trochu, président du conseil général du Morbihan, soumis cette année à la réélection, a fait ses adieux à ses collègues, en leur annonçant la détermination qu'il avait prise de n'accepter aucune candidature ultérieure.

La résolution du général est de sortir définitivement du conseil général du Morbihan, où il siège depuis vingt-cinq ans, comme il est sorti tour-à-tour de l'armée et de la politique, afin d'obéir, a-t-il dit, à ce grand précepte de mettre un intervalle entre le monde et Dieu.

Le général était profondément ému, et ce n'est pas sans un effort violent sur lui-même qu'il a pu achever son discours.

Le général a terminé en levant brusquement la séance.

M. de la Monneraye, représentant du Morbihan, ayant voulu se faire l'interprète des regrets de ses collègues du conseil, le général l'a supplié de ne pas prendre la parole, n'ayant levé la séance, a-t-il dit, que pour éviter d'entendre tout ce qui pouvait ressembler à des compliments.

On annonce l'arrestation de Beaudy, l'ex-préfet de police à Lyon lors du 4 septembre. Ce fait a causé une vive émotion parmi les radicaux lyonnais. Le Français rapporte que plusieurs d'entre eux, qui n'ont pas la conscience moins chargée, prennent, paraît-il, leurs mesures pour se cacher ou pour passer la frontière.

Chronique locale et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Session d'avril 1874.

Présidence de M. Roques, président.

Séance du 15 avril 1874. — (Suite).

2^o Que la somme de 8000 fr. inscrits au budget 1874 pour subvention aux chemins vicinaux de tous ordres, ainsi que la subvention de l'état allouée aux chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires, seront distribués conformément aux conclusions de M. l'ingénieur voyer en chef et d'après les tableaux dressés par lui.

Au nom de la commission des finances, M. Pierre Dufour, rapporteur, expose que MM. David (Antoine), huissier à Lauzès, Fréjaville (Urbain), agent-voyer à Limogne, et Aymard (Baptiste), de Souillac, qui ont passé trois ans à l'école normale de Montauban aux frais du département du Lot, n'ont pas accompli leur engagement décennal, et ils se trouvent ainsi débiteurs du département d'une somme de 4,200 fr. chacun. En conséquence M. le Trésorier Payeur Général a été invité à poursuivre le recouvrement de ces sommes.

A la suite de cette injonction, M. Aymard a fait connaître qu'il avait cru devoir accepter un poste de professeur au collège de Condom et il a demandé à être dispensé de tout remboursement.

M. l'inspecteur d'académie, consulté, a répondu que M. Aymard, avait renoncé volontairement à un poste d'instituteur adjoint, qui lui avait été accordé à Payrac et que ce fait l'obligeait à payer le dédit de 4,200 fr. dont il vient d'être parlé.

La commission des finances partage l'avis de M. l'inspecteur d'Académie, elle pense qu'il n'y a pas lieu de dispenser M. Aymard de payer le dédit et, pour lui, en faciliter les moyens, elle a l'honneur de vous proposer de décider que ce paiement aura lieu par 6 annuités de 200 fr. chacune à partir du 1^{er} janvier prochain, sans intérêts.

M. de Marquessac, fait remarquer que le sieur Aymard, désirant obtenir son brevet supérieur au Lycée de Cahors, que ce n'est que dans le but d'obtenir le nouveau grade qu'il ambitionne, qu'il a accepté des fonctions hors du département ou il rentrera certainement dès qu'il l'aura obtenu ; que sa situation est digne du plus grand intérêt.

M. de Verninac, confirme les paroles de M. de Marquessac.

Néanmoins, les conclusions de la commission sont adoptées.

Au nom de la même commission, M. Pierre Dufour propose au conseil, d'approuver un virement d'une somme de 1,200 fr. inscrite au budget de 1874, pour réparation aux toitures annexes de la préfecture et employée par M. le Préfet à solder les frais d'un nouvel aménagement des bureaux reconnu urgent par le conseil.

Ces conclusions sont adoptées.

(La suite du prochain numéro)

MAIRIE DE CAHORS.

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les intéressés, que les listes de l'armée territoriale, comprenant tous les hommes des classes de 1855 à 1866, sont déposées à la mairie, où on peut en prendre connaissance et présenter les réclamations tous les jours, de 9 h. du matin à midi.

Dans l'intérêt de la santé des hommes et aussi afin de pouvoir consacrer plus de temps à leur instruction professionnelle, le ministre de la guerre a invité les généraux commandant les corps d'armée à réduire le service de place au strict nécessaire.

Il a prescrit, en conséquence, de diminuer partout le nombre des postes, des sentinelles et des plantons, et même de supprimer tout à fait ceux qui ne seraient pas d'une absolue nécessité.

Voilà qui justifie la suppression du poste de la mairie à Cahors et qui coupe court à tous les racontars insensés qui se sont produits à ce sujet.

Par suite d'une récente circulaire ministérielle, les demandes de devancements d'appel à l'activité formées par des jeunes soldats de la classe de 1873 ne seront pas acceptées avant le 1^{er} juillet.

On lit dans les journaux de Rodez :

« Nous apprenons que le garde du génie a reçu l'invitation officielle à se préoccuper de l'installation dans notre ville, dans le délai le plus rapproché possible, de l'état-major et de la portion du 81^e de ligne qui est encore casernée à Toulon. »

Quand donc pourrons-nous enfin annoncer l'arrivée à Cahors de l'état-major et des deux bataillons du 7^e de ligne encore casernés à Lyon ?

Le Journal officiel publie la note suivante :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le Gouvernement venait de donner l'ordre de rembourser prochainement aux départements et aux communes, avec tout l'arriéré, la 3^e annuité (1874) qui leur est due en vertu de la loi du 11 septembre 1871, pour les dépenses d'habillement et d'équipement des gardes nationales mobilisées.

« L'ordonnancement de 1875 est en cours d'exécution.

« Quand aux deux annuités de 1872 et de 1873, elles sont remboursées depuis longtemps. La même activité sera mise, quand viendront les échéances légales, au paiement des annuités complémentaires de 1875 et de 1876. Il n'y a donc pas d'arriéré. »

Il se confirme que de nombreuses modifications vont être proposées en ce qui touche la loi sur les conseils généraux.

Divers incidents de la session qui vient de se clore ont confirmé le gouvernement dans l'intention de demander à la Chambre de reviser la loi.

Ce sera l'objet d'un des premiers projets qui seront déposés à la réouverture.

La régie va mettre en vente des paquets de cigarettes à 60 centimes, confectionnées avec du tabac turc recouvertes avec du papier blanc glacé.

Les conseils généraux ont été invités à donner leur avis sur la révision du cadastre ; aussitôt que ces avis auront été envoyés au gouvernement, celui-ci s'occupera d'arrêter les bases de cette importante opération.

Le ministre de la guerre, consulté sur la question de savoir quelles seraient les obligations des jeunes gens que les conseils de révision déclareraient propres au service, a décidé qu'ils seront seulement éventuellement susceptibles d'être appelés sous les drapeaux. En temps de paix, ils demeureront dans leurs foyers.

Une commission va être instituée au ministère de l'instruction publique en vue d'étudier les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à notre législation actuelle au point de vue de la protection des monuments historiques. Des renseignements à ce sujet ont été demandés en Italie, où la conservation des œuvres d'art et des monuments nationaux est mieux assurée que dans tout autre pays par les règlements en vigueur.

La commission archéologique de Narbonne vient de remporter un des trois prix qui avaient été mis, en 1874, à la disposition de la section d'archéologie du comité des travaux historiques, pour récompenser les sociétés savantes des départements qui ont le plus contribué par leurs travaux aux progrès de l'archéologie.

Ce prix consiste en une médaille de bronze et une somme de 1,000 fr. La médaille a été remise par M. de Martin, président de la commission, dans la séance solennelle qui a eu lieu à la Sorbonne le samedi 11 avril.

Lundi dernier, à Tonneins, à la suite d'une querelle qui s'était élevée entre deux ouvriers scieurs de long, des coups ont été donnés, et l'un des combattants a été blessé, dit-on d'un coup de hache.

Le coupable a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de la ville.

HARAS.

Dépôt d'Étalons à Villeneuve sur Lot

STATION DE CAHORS.

AVIS. — La station des étalons du dépôt de Villeneuve-sur-Lot établie à Cahors, se compose cette année des deux étalons dénommés ci-après :

Integral, 1/2 sang carros.

Wallad, pur sang arabe.

La monte est ouverte depuis le 1^{er} mars, elle cessera le 30 juin. Du prix du saut est fixé à 4 fr.

Le chef de station,

LALANNE.

Le bruit s'est répandu, ces jours derniers, que M. Carbonnier de Marzac, député de la Dordogne, avait succombé à une attaque d'apoplexie, dont il avait été frappé aux environs de Castillonès, dans une propriété de sa femme. Nous sommes heureux d'apprendre, dit le Périgord, que l'état de M. Carbonnier de Marzac, quoique grave, n'est nullement désespéré.

Dernières nouvelles

Paris, 27 avril, matin.

Des avis de Nice assurent que M. Piccon aurait télégraphié, à Paris, pour demander qu'aucune mesure ne soit prise à son égard avant d'avoir entendu ses explications.

On nous écrit d'Alexandrie que devant l'ordre de la Porte de saisir le canal, M. de Lesseps a consenti à appliquer le tarif de la commission internationale, mais en faisant toutes réserves de

droit. L'assemblée des actionnaires du canal de Suez sera convoquée prochainement.

Madrid, 23 avril.

Les carlistes fortifient Venta de la Perra, Ranero, Molinar. Ils emploient un nombre considérable de femmes pour hâter l'exécution de ces travaux.

Ils occupent Médina de Pomar, Montija, Almina et plusieurs autres villes que l'armée républicaine a dû abandonner.

Le gouvernement met toujours la même lenteur à communiquer les nouvelles.

Plusieurs généraux ont été envoyés dans le Nord.

Le général carliste Velasco organise un nouveau corps d'armée.

Le gouvernement craint des troubles à Carthagène et en Andalousie, où on remarque une grande effervescence et des tendances à un soulèvement fédéraliste.

Figueras, 25 avril.

Les carlistes descendent souvent en Ampurdan ; une de leurs colonnes est à Camprodon.

Les désertions dans l'armée républicaine deviennent fréquentes ; on assure que sept compagnies viennent, à Olot, de passer aux carlistes.

Malgré les efforts que fait le Gouvernement pour organiser la milice citoyenne, il lui est difficile d'y parvenir.

Madrid, 25 avril.

La Correspondancia croit savoir que les carlistes ont concentré aux environs de Balmaseda 18,000 hommes et 16 des 24 pièces de canon qu'ils avaient devant Bilbao.

La condamnation de l'évêque de Nancy par les prussiens de Saverne, a été plus sévère que ne le dit la dépêche dont nous parlons plus haut. Le vénérable prélat a été condamné par défaut à deux mois de forteresse et aux frais du procès.

Le Journal du Lot se joint à tous les journaux catholiques et français, pour exprimer au condamné de Saverne les sentiments de respectueuse sympathie que doivent inspirer son courage et la fermeté de son patriotisme.

Le bruit d'une crise ministérielle a couru à Paris, ces derniers jours ; le National a prétendu que les noms suivants étaient mis en avant :

Affaires étrangères : Decazes.

Intérieur : d'Audiffret-Pasquier.

Justice : Dufaure.

Guerre : Général Devaux.

Finances : Germain.

Cette rumeur manque de fondements sérieux.

Bourse de Paris.

Paris, 28 avril 1874

Rente 3 p. %	59,60
— 4 1/2 p. %	85,50
— 5 p. %	95,80

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 27 avril.

Bœufs, 4 fr. 46 à 1 fr. 78 ;
Vaches, 1 fr. 24 à 1 fr. 62 ;
Taureaux, 1 fr. 20 à 1 fr. 48 ;
Veaux, 1 fr. 60 à 2 fr. 30 ;
Moutons, 1 fr. 72 à 1 fr. 95 ;
Porcs gras, 1 fr. 22 à 1 fr. 48 ;
Porcs maigres, 1 fr. 24 à 1 fr. 32.
Vente assez active.

Annouces

Crédit foncier de France.

Emission à 440 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses chimiques, que ces pectoraux ne contiennent ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés même à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (25 AVRIL 1874)

Les habitants de l'Afrique centrale, par D. Livingstone : L'esclavage, les harems, la vie domestique, l'agriculture, les missions chrétiennes, les voyageurs. — Congrès des Sociétés savantes de France. Réunion de 1874 à la Sorbonne. — Les signaux lumineux dans les opérations géodésiques, par M. Laussedat. — Bulletin des Sociétés savantes. Sociétés : chimique de Berlin, géologique de France, géographique et de biologie de Paris. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 43 (25 AVRIL 1874)

La semaine politique. — La renaissance au XII^e siècle, par Félix Roquaing. — La civilisation aux îles Sandwich, par C. de Varigny. — Schopenhauer.

à-propos du livre de M. Th. Ribot, par A. Penjon. — La terre de Wyche et la limite des glaces dans l'Océan arctique, par Ch. Grad. — Un congrès archéologique en Russie, par M. Louis Léger.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine à Paris.)

Chaque journal : Paris, Six mois : 42 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

est une publication maintenant tellement répandue, qu'il serait superflu d'en parler si l'on avait en vue que l'intérêt de ses éditeurs.

Chaque exemplaire de ce journal est à lui seul le plus fructueux des prospectus. Mais s'il est encore parmi notre public des familles qui, ne connaissant pas la Mode illustrée, désirent un journal de modes rédigé avec bon sens, enseignant l'économie autant que l'élégance, faisant paraître la plus grande quantité de travaux de fantaisie qui ait jamais figuré dans une publication, donnant les indications les plus aisées à suivre, tant pour l'exécution de ces divers travaux que pour les détails concernant l'ameublement, le savoir-vivre, la vie de famille, la deuxième éducation, nous dirons à ces familles : Faites connaissance avec la Mode illustrée, dirigée par M^{me} EMMELINE RAYMOND.

On reçoit cinquante-deux numéros par an, et vingt-quatre grandes planches de patrons en grandeur naturelle, patrons éprouvés, reconnus excellents, et permettant d'exécuter par soi-même les objets nécessaires à la toilette de tous les âges. La faible dépense représentée par un abonnement, qui peut être fait pour un seul trimestre, sera placée à gros intérêts, car elle rapportera un petit capital en épargnant les frais si considérables de la main-d'œuvre pour ce qui concerne la toilette féminine et celle des enfants de tout âge.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie, à l'administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytour

Etude de M^e SCIPION DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS AUX ENCHÈRES

Adjudication fixée au dix-huit mai mil huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quatorze janvier mil huit cent soixante-quatorze, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés et que cette vente serait faite devant M. Dupuy, juge audit tribunal, nommé commissaire à cet effet.

Ce jugement a été rendu entre :

1^o Dame Louise Vayssières, sans profession et M. Paulin Amadiou, son mari, receveur des Contributions indirectes, habitans et domiciliés de la ville de Gourdon, demandeurs, ayant M^e Scipion Delbreil pour avoué;

2^o Et M. Jean Vayssières, employé à la Préfecture du Lot, habitant et domicilié de la ville de Cahors, défendeur, ayant M^e Léon Talou pour avoué.

BIENS A VENDRE.

1^o Une Maison, Pâtus, Jardin, Rocher et autre Jardin, le tout contigu, situé au faubourg Labarre de la ville de Cahors, tenant d'un côté avec la grande rue de Labarre, d'autre côté avec le sieur Cayla et la veuve Vayssé et d'autre côté avec Vitrac et autres, porlé à la matrice cadastrale de ladite ville de Cahors, sous les numéros 235, 236, 251, 233 et 234, section N, et d'une contenance de quatorze ares environ;

2^o Une partie de Maison, Pâtus et Etable, le tout contigu, situé dans le faubourg Labarre de Cahors, cul-de-sac Lagroule, porté sous les numéros 272, 271 et 267 du plan cadastral de la ville de Cahors, section N, tenant avec ledit cul-de-sac et avec la veuve Costes et Derrupé, et d'une contenance environ de un are quatre-vingt-dix centiares.

Dans une partie de la Maison, le rez-de-chaussée dépend de la succession de la dame Marie-Anne Bessières, le premier étage appartient au sieur Boulzaguet, boulanger;

3^o Une Vigne, située au lieu dit Font-Ferrande, commune de Cahors, portée sur le plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 920, section C, et contenant environ cinquante ares trente centiares;

4^o Une Vigne et Friche, située au lieu de Muratel, au Combel Fourcat, commune de Cahors, portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 251, 252, 256, 257, 258 et 259, section C, et contenant environ quatre hectares quatre-vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares.

La vente de ces immeubles sera faite devant M. Dupuy, juge, commis à cet effet, au Palais de Justice de Cahors, en la salle ordinaire des

créées, le dix-huit mai prochain, à onze heures du matin. Les étrangers y seront admis.

Cette adjudication aura lieu en cinq lots, composés comme suit :

Le premier lot de la Maison et de ses dépendances, située rue du faubourg Labarre, article premier du cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de huit mille francs, ci..... 8,000

Le second lot de la partie de Maison, Pâtus et Etable, cul-de-sac Lagroule, article deux du cahier des charges et du placard, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

Le troisième lot de la Vigne à Font-Ferrande, article trois du placard et du cahier des charges, sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

Le quatrième lot d'une partie de la Vigne ou Terre, située à Muratel. Cette partie comprend partie du numéro 256 du plan et les numéros 257, 251 et 252. Elle a une contenance de deux hectares cinquante-quatre ares quatre-vingt centiares. Elle est située au couchant et est marquée par une teinte rose sur le plan qui est annexé au cahier des charges, pour fixer la délimitation des quatrième et cinquième lots, il sera vendu sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000

Le cinquième lot de l'autre partie de la Terre, Vigne et Friche à Muratel, marquée sur ledit plan par une teinte jaune. Ce lot comprend partie du numéro 256 et les numéros 258 et 259 du plan. Il a une contenance de deux hectares trente-et-un ares dix centiares. Dans ce lot se trouve une maison avec écurie contiguë. Mise à prix deux mille francs..... 2,000

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-quatorze.

L'avoué poursuivant, Signé : DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent soixante-quatorze, F^o C^o regu un franc quatre-vingts huit centimes.

Signé : GIBBERT.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de HUIT MILLIONS

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'Assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général, à Cahors, rue St-James.

Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'ABEILLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Garantie : 27 millions. (Capital social : 12 millions. —

Primes en portefeuille : 15 millions.)

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaines, 15, à PÉRIGUEUX.

A CÉDER

DE SUITE

UN MAGASIN DE BOUCHERIE

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.

S'adresser à M. J.-B. MAZELIE, marchand boucher, à Castelnaud-Montraiet. (Lot).

HÔTEL DES AMBASSADEURS.

SOULIÉ

Sellier et Carrossier, à Cahors.

Carrosserie, Sellerie fine, Articles de voyage et d'écurie, Chapeliers poudames, Foyers, Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Harnais de carrosses et de cabriolets, Couvertures de cheval et de voyage. Dépôt de lanternes à pétrole et de tondeuses pour chevaux. Atelier de forge, Charronnage, Peintures, et Menuiseries. Voitures en tous genres, confectionnées d'avance et sur Commande. Voitures d'occasion.

Le sieur Soulié a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de mettre à sa disposition une vingtaine de Voitures toutes neuves, plus des voitures très légères à 2 ou à 4 places, d'occasion, plus 1 coupé neuf, 1 calèche d'occasion remise à neuf; le tout vendu à des prix réduits.

(Voitures d'enfants assorties)

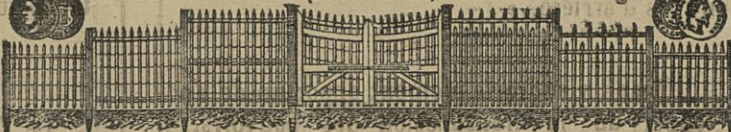
CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{es} de comestibles

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (D. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ECONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE franco Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrique.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

A VENDRE

OU A LOUER UNE MAISON

AUBERGE bien achalandée, sise rue LESTIEU, à Cahors.

S'adresser au sieur POUJOL qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brascards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B^{is} de 30 pil. : 2 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.